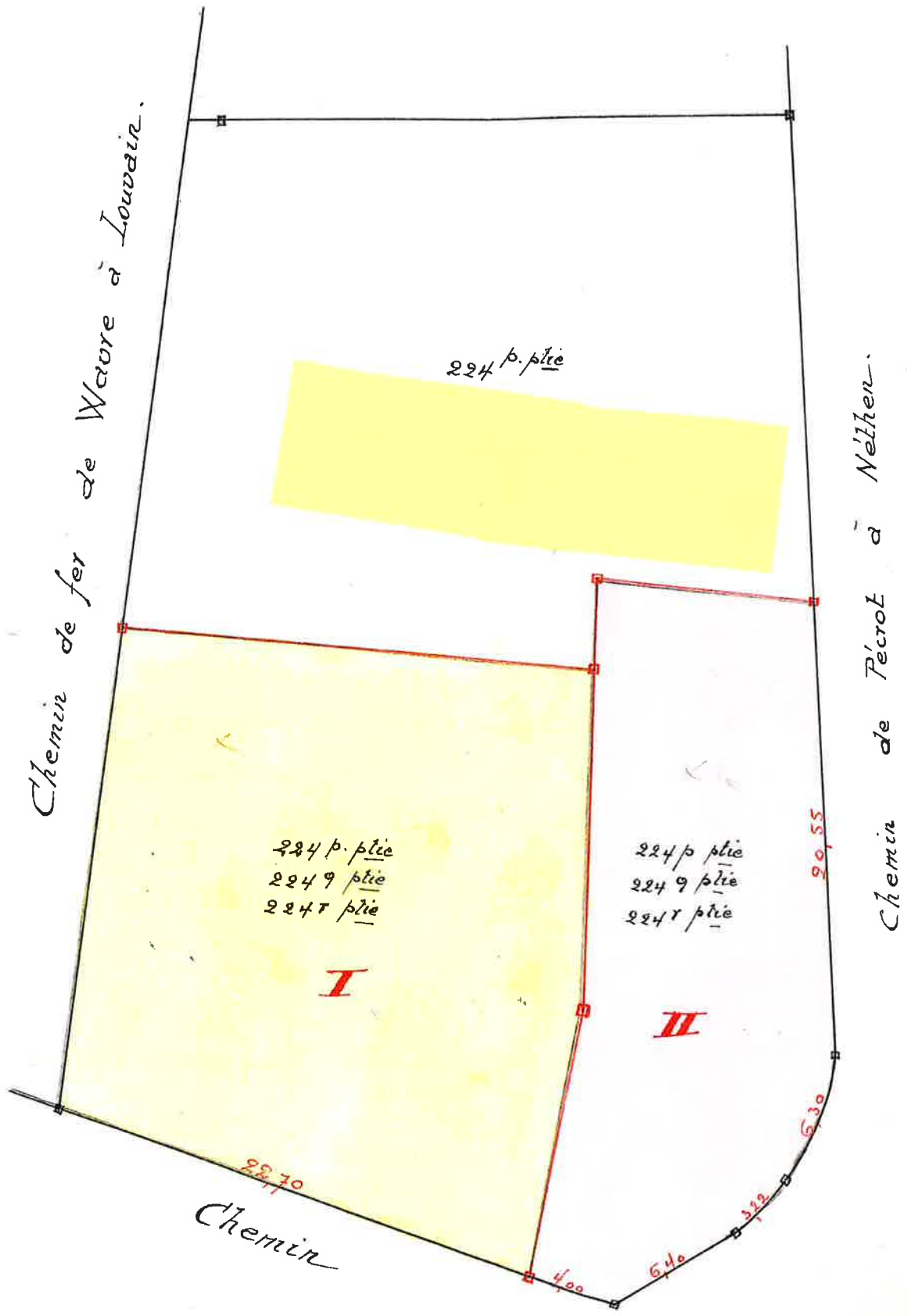


Commune de Néthen.
Section 7



Echelle: 1/250

Procès verbal de mesurage.

L'an mil neuf cent quarante six ,le huit mai;
Je soussigné, DANLEE Marcel, géomètre-expert-immobilier,
légalement admis et assermenté près le Tribunal de première
instance séant à Nivelles; domicilié à Bierges-lez-Wavre,
112, rue des Combattants;

Déclare avoir procédé à la requête de Maître DANDOY Fernand
notaire à Genval, au mesurage de deux terrains à bâtir situés
à Néthen, Chemin de Pécrot.

1° Le terrain teinté en jaune au plan ci-contre, connu au ca-
dastre sous parties des numéros 224p-224q-224r de la section A,
a une façade de 22,70 m. au Chemin de Pécrot et une superficie
de: CINQ ARES QUARANTE SEPT CENTIARES. (05A.47Ca.)

2° Le terrain teinté en rose au plan ci-contre, connu au ca-
dastre sous parties des numéros 224p-224q-224r de la section A,
a une façade de 40,47 m. au Chemin de Pécrot et une superficie
de : TROIS ARES TRENTÉ TROIS CENTIARES. (03A.33Ca.)

En foi de quoi j'ai délivré le présent procès verbal pour
valoir ce que de droit, les jour mois et an que dessus.

Marcel Danlee

Graphie "Le Vanier"



*Comptable à Genval le Six Novembre 1946
N° 1 fol. 53 verso - Un robe. sans verso
Reçu: Vingt francs. - Le Receveur,*